Nations Unies E/AC.51/2025/L.4/Add.14

Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination
Soixante-cinquième session
New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar **Tchoffo Mongou** (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[*Point 3 a)*]

Programme 13
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

1. À sa 5e séance, le 14 mai 2024, le Comité a examiné le programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [A/80/6 (Sect. 16)].

Débat

2. Les délégations se sont félicitées de la présentation du plan-programme pour 2026. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qu'elles jugeaient importants.

3. Plusieurs délégations ont estimé que par l'investissement dans les technologies de pointe, le partage de renseignements et la coopération entre les services de détection et de répression la criminalité transnationale organisée pourrait être mieux combattue.

4. Une délégation a estimé que la Convention des Nations Unies contre la corruption était l'accord mondial le plus complet sur la corruption. Une autre s'est félicitée de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité.

5. Une délégation a donné un exemple de coopération Sud-Sud et d'échange d'informations entre États Membres, s'arrêtant sur les problèmes différents que ces

25-08288 (F) 170625 200625

Merci de recycler

derniers rencontraient en fonction de la place qu'ils occupaient dans les circuits de contrebande.

6. On a décrit comment un exemple de données tirées du Rapport mondial sur les drogues pouvait servir de point de départ dans l'élaboration de politiques de lutte contre la drogue fondées sur des données probantes.

7. Une délégation s'est félicitée de la prise en compte des questions de genre dans les travaux de l'Office. Une autre délégation a jugé positives l'implication de la société civile et l'attention portée aux groupes vulnérables, à savoir les jeunes, les femmes, les personnes détenues et les personnes handicapées.

8. Une délégation a réaffirmé la position de son pays, à savoir que l'ONUDC devrait se concentrer sur son mandat principal, qui consistait à aider les États Membres à honorer les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres engagements politiques non contraignants en matière de lutte contre la drogue, la criminalité et la corruption.

9. Une délégation a souligné le soutien de son pays aux fonctions de suivi de l'application des traités dévolues à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et a insisté sur le fait qu'il importait que les réunions et les missions de l'Organe se déroulent sans interruption.

10. Des inquiétudes ont été exprimées concernant un problème non réglé de chevauchement des activités dans les opérations de lutte contre le terrorisme entre l'ONUDC et le Bureau de lutte contre le terrorisme, ce qui allait à l'encontre du principe de l'utilisation efficace des ressources dans le contexte de la crise de liquidités actuelle.

11. Bien que les questions relatives aux parties du programme qui traitaient des ressources ne relèvent pas du mandat du Comité du programme et de la coordination, une délégation a estimé que, compte tenu des problèmes de liquidités, il conviendrait d'établir des priorités et de veiller à l'utilisation optimale des ressources afin que les moyens limités puissent bénéficier à celles et ceux qui en avaient le plus besoin. La même délégation a également demandé des informations sur l'Initiative ONU80 et les réformes y relatives. Une autre délégation a estimé que l'ONUDC devrait s'appuyer davantage sur la hausse des ressources du budget ordinaire qui lui étaient allouées et réduire sa dépendance à l'égard des fonds extrabudgétaires.

12. Plusieurs délégations ont souligné que le soutien à la politique antidrogue devait être intégré, global et fondé sur des données probantes. Le souhait a été émis que le plan-programme rende compte de cette approche intégrée.

13. Plusieurs délégations ont insisté sur les effets préjudiciables que la criminalité transnationale organisée avait eus dans leur pays en portant atteinte à la paix et à la sécurité.

14. Une délégation a soulevé la question des sanctions auxquelles un pays était soumis et qui avaient entravé l'action qu'il menait pour lutter contre la contrebande de stupéfiants. La même délégation a demandé qu'il soit pris acte de l'obstacle que constituaient les sanctions dans le programme 13.

15. La politisation des efforts de lutte antidrogue a fait l'objet d'une protestation, tandis qu'a été défendue la responsabilité partagée inscrite dans les traités internationaux de contrôle des drogues.

16. Une délégation a fait valoir qu'il était essentiel que les Parties aux traités sur les drogues se mettent d'accord au sujet du contrôle des précurseurs de drogues de

synthèse et d'autres substances par des votes à la Commission des stupéfiants. La même délégation a déclaré que son pays s'opposerait à toute initiative visant à supplanter la Commission en tant qu'organe unique réalisant des examens et élaborant des recommandations tendant à renforcer le cadre mondial de lutte antidrogue.

17. Une délégation a souligné l'importance de veiller à ce que la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme soit pleinement conforme aux normes internationales relatives aux droits humains.

18. L'importance de la coopération internationale et de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16, a été signalée.

19. L'espoir a été exprimé que l'adoption du Pacte pour l'avenir offrirait une occasion supplémentaire de favoriser une approche plus collaborative et plus globale de la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

20. Le souhait a été formulé de voir l'Office se concentrer davantage sur le pilier Développement pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et de rendre la représentation géographique de son personnel international plus équitable.

21. Plusieurs délégations ont soulevé la question de l'utilisation d'indicateurs et d'objectifs permettant de mieux suivre les résultats, par exemple en mesurant les produits plutôt que les réalisations. Il a été fait remarquer qu'il importait de mettre en évidence les résultats non atteints.

22. Une question a été posée sur la manière dont le plan-programme témoignait de l'importance du travail sur le terrain.

23. Une question a été posée sur la capacité de l'Office à aider les États Membres à faire face aux menaces liées à la cybercriminalité en nouant des partenariats avec le secteur privé.

24. Des inquiétudes ont été exprimées quant aux violations fréquentes du principe de multilinguisme en raison de la crise de liquidités.

25. Au sujet du paragraphe 16.16, qui s'inscrit dans le cadre du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée), une délégation s'est félicitée que soit soulignée l'importance de la lutte contre la criminalité organisée tout au long des chaînes de valeur.

26. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue), des inquiétudes ont été exprimées quant au manque d'une approche globale, qui se traduisait par l'absence d'un volet répressif et par l'attention accordée uniquement au problème mondial de la drogue en tant que question de santé publique.

27. Toujours en ce qui concerne le sous-programme 2, l'ONUDC a été félicité pour l'attention accordée dans le document à la question de l'accès aux substances placées sous contrôle et à la réduction de la demande et de l'offre.

28. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Lutte contre la corruption), une délégation a observé qu'il était nettement moins détaillé que les autres sous-programmes. La même délégation a demandé comment les travaux relevant du sous-programme pouvaient être rendus plus clairs pour les États Membres.

29. Concernant le paragraphe 16.72, sur le résultat mis en avant dans le cadre du sous-programme 5 (Justice), une délégation a félicité l'Office pour avoir organisé des consultations régionales ayant réuni des expertes et experts et des parties prenantes sur le féminicide en Afrique du Sud et a demandé si d'autres consultations régionales étaient prévues à l'avenir.

30. En ce qui concerne le résultat 2 du sous-programme 5, une délégation a demandé comment l'intégration des droits humains dans l'action pour la prévention du crime et la réforme de la justice pénale était mesurée et comment le résultat escompté pour 2025, de 30 États Membres, allait être obtenu.

31. En ce qui concerne la composante 1 du sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), une délégation a exprimé sa déception quant à l'annulation des réunions des organes subsidiaires sur les stupéfiants en 2024 en raison de la crise de liquidités. La même délégation a dit compter que l'intégralité des réunions auraient lieu en 2025 et 2026.

32. En ce qui concerne le résultat 2 de la composante 2 du sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à l'Organe international de contrôle des stupéfiants), des informations ont été demandées sur la coopération avec le secteur privé aux fins de la prévention du trafic et de la commercialisation d'opioïdes de synthèse.

Conclusions et recommandations

33. **Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes »**.